



Régularisation des charges

Cette année encore, vous recevrez votre régularisation de charges début juin 2025. Celle-ci vous sera ensuite facturée sur l'avis de paiement que vous recevrez début juillet.

Vous souhaitez des explications ?

Contactez nos gestionnaires de charges pour un rendez-vous téléphonique.

Vous avez des questions sur le règlement de votre régularisation de charges ?

Contactez votre chargée de clientèle.

Vous avez déjà mis en place un prélèvement automatique ?

vous n'avez rien à faire, le montant de votre régularisation sera prélevé en totalité avec votre loyer du mois de juin payable en juillet.



Stop aux encombrants

Des erreurs de tri, des bacs qui débordent ou des encombrants mal stockés entraînent des coûts inutiles pour La Maison Pour Tous, ce qui impacte votre cadre de vie.

Vos encombrants doivent absolument être déposés à la déchetterie. Vous pouvez trouver la déchetterie la plus proche de chez vous sur www.letri.com ou appeler le Sydom du Jura au 03 84 47 44 41.

Si vous constatez un manquement, merci de nous le signaler au 03 84 35 14 96. Ensemble, faisons en sorte que le tri soit respecté pour une collecte plus propre et efficace !

À savoir : déposer des déchets sur la voie publique ou privée peut entraîner une amende de 135 € pouvant aller jusqu'à 1 500 € (Articles R632-1, R634-2 et R635-8 du Code Pénal).

Merci pour votre coopération afin de préserver notre environnement !





2025, ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2025 année internationale des coopératives, avec pour slogan "Les coopératives construisent un monde meilleur".

Le but est d'encourager les pays, les institutions et les coopératives elles-mêmes à faire rayonner le modèle coopératif afin qu'il soit mieux connu du grand public et des États membres. Cette année permettra de mettre en évidence les contributions des entreprises coopératives aux objectifs de développement durable (ODD) et au développement social et économique en général.

La Maison Pour Tous construit son modèle coopératif en s'appuyant sur les principes de **Solidarité – Démocratie – Proximité – Service – Pérennité – Responsabilité – Transparence**, dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La coopérative n'en oublie pas moins sa mission d'intérêt général de proposer un logement abordable et de qualité au plus grand nombre.

Depuis le 1er avril 2025 la Maison Pour Tous renforce sa gouvernance coopérative en invitant systématiquement les nouveaux locataires à s'impliquer dans la vie de leur bailleur en souscrivant 1 part sociale au capital de la coopérative.

Et parce que votre avis compte pour nous, devenez vous aussi actionnaire de la Maison Pour Tous pour faire entendre votre voix. Pour participer à la vie de la coopérative et aux activités qu'elle propose. Pour trouver ensemble des solutions et des services qui répondent aux besoins de l'intérêt général, dans le domaine du logement, du parcours résidentiel, de la gestion locative et de l'économie sociale et solidaire.

SOYONS TOUS COOP' EN 2025.

Pour plus de renseignements, contactez votre agence de rattachement



Rejoignez-nous sur : [f](#) [in](#) [y](#) [c](#)
www.lmpt-coop.fr

Directeur de la publication : Éric POLI, Directeur Général – Rédaction : Direction Communication & Marketing
Graphisme : ABM Graphic – Photos : Direction Communication & Marketing – Impression : Corus